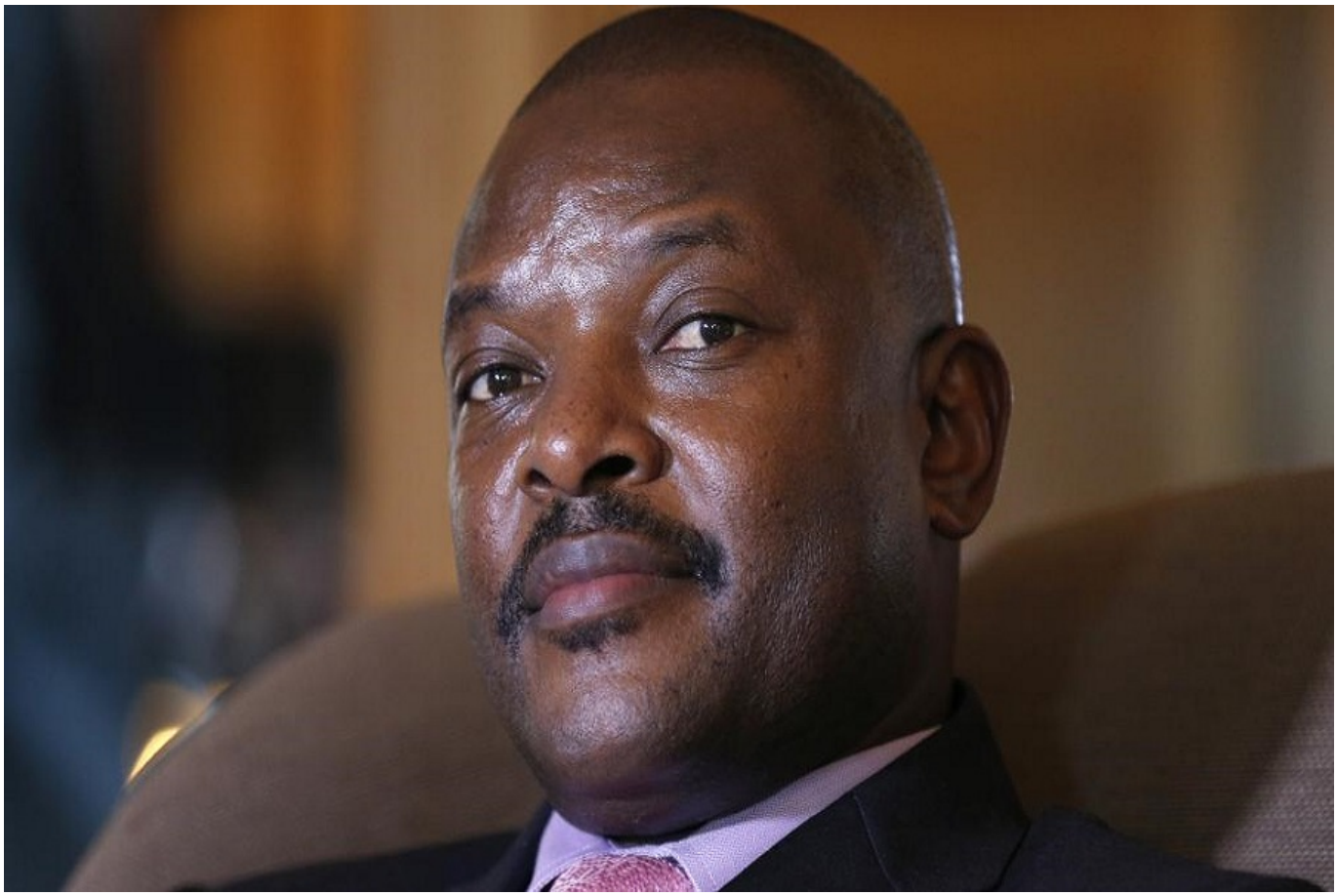


C’est officiel ! Le Burundi sort de la Cour pénale internationale. Un porte-parole de la Cour a confirmé que le retrait interviendra ce vendredi, soit exactement un an après que le pays a notifié son intention de départ au secrétaire général des Nations unies de l‘époque, Ban Ki-moon. “Une grande réussite” pour le renforcement de la souveraineté du pays. S’est ainsi réjoui le ministre burundais de la Justice à la confirmation du retrait du Burundi de la CPI. Aimée Laurentine Kanyana a dès lors appelé la police et les procureurs burundais à respecter les droits de l’homme afin que les “Blancs” n’aient pas “de fausses preuves sur lesquelles s’appuyer pour accuser le Burundi”.

“Le retrait officiel du Burundi de la Cour pénale internationale est le dernier exemple des efforts déplorables du gouvernement pour protéger les responsables de violations graves des droits de l’homme contre toute forme de responsabilité”, a pour sa part déploré Param-Preet Singh, directeur adjoint de l’ONG Human Rights Watch dans une déclaration ce vendredi.

Le Burundi avait lancé la procédure après que la justice internationale a annoncé l’ouverture d’un examen préliminaire pour des crimes commis lors de la crise politique de 2015, née de l’annonce de la candidature à un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza.

Le retrait officiel du Burundi de la Cour pénale internationale est le dernier exemple des efforts déplorables du gouvernement pour protéger les responsables de violations graves des droits de

l'homme contre toute forme de responsabilité. Sur la liste des personnes visées par la Cour pour crimes contre l'humanité, y compris des meurtres et des violences sexuelles, des hauts responsables des services de renseignements et des forces de police burundais, des responsables militaires et des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, connue sous le nom d'Imbonerakure, selon le rapport des États-Unis.

Toutefois, le retrait du Burundi de la CPI n'affectera en rien l'examen préliminaire entamé en avril 2016 par la procureure de la Cour Fatou Bensouda, a déclaré à l'Associated Press Fadi El Abdallah, porte-parole de la CPI.

Pour l'heure, le Burundi est le seul des trois pays africains à avoir procédé à son retrait après les démarches entreprises l'an dernier. Le retrait de l'Afrique du Sud a été révoqué en mars par la justice du pays, tandis que le nouveau gouvernement de la Gambie a annulé en février la décision, prise par l'ancien président Yahya Jammeh.

La CPI au banc des accusés

Certains pays africains ont dénoncé la multiplication des mandats d'arrêt contre des dirigeants africains, notamment le Soudanais Omar el-Béchir en 2009, Mouammar Kadhafi ou encore Uhuru Kenyatta et William Ruto du Kenya.

Lors d'un sommet en 2017, l'Union africaine s'est fait la voix d'un retrait massif des pays africains de la Cour, accusée de ne prendre pour cible que les dirigeants africains. Une question qui a cependant divisé les Etats membres de l'union. La Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Sénégal se sont littéralement opposés à la démarche de l'organisation panafricaine, précisant que le retrait ou non de la CPI restait une décision souveraine.

Face aux accusations, la CPI s'est défendu d'appliquer une justice à deux vitesses. L'actuelle procureure de la Cour, Fatou Bensouda, a plutôt fait valoir les efforts de la Cour en faveur des victimes africaines. Mais de récentes révélations faites par un collectif de journalistes d'investigation européens sur les rouages de la CPI sous l'ère du procureur Luis Moreno Ocampo (2003-2012) pourraient de nouveau battre en brèche les arguments de la Cour, et conforter ses détracteurs. Le site français Mediapart qui a pris part aux enquêtes, a entre autres révélé comment le procureur de l'époque, Luis Moreno Ocampo, a réussi à faire transférer, en 2011, l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo à la CPI, alors que M. Ocampo ne possédait aucun mandat d'arrêt international, ni de saisine de la Cour.

© Source : Africanews.com